

Obtention nationalité française.

Par Poirreau, le 15/01/2011 à 13:07

Bonjour,

Une amie cherche a obtenir la nationalité française. Elle se demande ce que veut dire ceci.

"Absence de déclaration de l'intéressé en vue de décliner la nationalité Française suite à ses deux derniers mariages."

Merci de votre aide.

[Edit]: Est-il possible que se soit son mari qui l'empêche d'obtenir la naturalisation ?

Par mimi493, le 15/01/2011 à 14:40

Sans connaitre le contexte, impossible de répondre. Elle vit en France ? Elle a fait une demande de naturalisation ?

Par Poirreau, le 15/01/2011 à 17:07

Elle vit en France depuis plus de quatre ans mariée pour la première fois à un homme qui lui à été marié plusieurs fois, elle a déjà fait deux demandes de naturalisation qui n'ont pas aboutis. Voila en espérant que cela vous aide un peu à y voir plus clair.

Par salim, le 15/01/2011 à 19:57

elle demande la nationalité française à quel motif? par mariage ou par le nombre d'années qu'elle se trouve en france? si c'est par mariage, son mari a obtenu la nationalité française par mariage aussi?

Par **Poirreau**, le **15/01/2011** à **20:33**

Elle demande la nationalité Française au motif du mariage. Son mari est né en France.

Par mimi493, le 16/01/2011 à 17:04

Quand on demande la nationalité par mariage, on ne fait pas de procédure de naturalisation. La phrase que vous mentionnez vient de qui, suite à quelle demande ? Elle est encore mariée ?

Par Poirreau, le 16/01/2011 à 22:48

Naturalisation n'est pas le bon terme alors, elle cherche à obtenir la nationalité Française par le mariage. Oui elle est encore mariée.

Je vais demander à qui elle adresse sa demande, je n'ai pas toutes les informations malheureusement.